

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B1, Place du Portage, Phase III Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
Pièces de rechange			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
W8482-132906/A		2012-0	8-28
Client Reference No N° de ré W8482-132906	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HS-597-61102	éférence de SEAG		
File No N° de dossier hs597.W8482-132906	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2012-10-09			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.			•
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:]	
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer Id - Id de l'acheteur
Chantal Bourassa	•		s597
Telephone No N° de télépho	one	FAX No	o N° de FAX
(819) 956-6763 ()		(819) 9	56-5227
Destination - of Goods, Servic	es, and Construction:		
Destination - des biens, servic	es et construction:		
Formation Commander			
HMC Dockyard Bldg D-206 Door 1 thru 13			
Halifax, Nova Scotia			
B3K 5X5			
Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Invoice Address -	Adresse de facturation	•
Invoice Code - Code	burcomptable	I - 1
Destination Address -	Adresse de la destination	
Destination Code -	Code destinataire	D - 1

		Dest.	Inv.	ä	137 11	Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire	:	
Article	cle Description	Dest.	Fact.	Q té	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Del. Offered Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
	NSN - NNO: 2895-21-850-2580	D-1	I - 1	10	Each	S	XXXXXXXXXX	See Herein	
	ENGINE, COMPRESSED AIR								
	Moteur, Air comprimé								
	•								
	Your offer/Votre offre:								
	Part number offered/No de pièce			•					
	offert:			•					
	NSCM offered/COF								
	offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35948								
	Part No N° de la partie:								
	301747-1024			·					

		Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	Qty	U. of I.		FOB/FAM	Delivery Reg.	
Article	le Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	
2	NSN - NNO: 5360-00-2973	D-1	I-1	10	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	SPRING, HELICAL, COMPRESSION								
	MATERIAL								
	Ressort, helicoidal, compression			•					
	matière			•					
	•								
	Part No No. de partie:								
	301508-0116								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 55819								
	•								
	Part No No. de partie: AC815D								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 55819			•					
	•								
	Part No No. de partie:								
	N3-21140DPC12			,					
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 55819			•					
	•								
	Your offer/Votre offre:			•					
	Part number offered/No de pièce								
,	offert:								
	NSCM offered/COF								
	offert:								

Governm	
ks and	
olic Wor	nada
Puk	Car
4)	

		1000	1			Ilnit Price	Unit Price/Prix unitaire		
<u>‡</u>	a l	Code	Code) }	U of L	FOE	FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Arti	Article Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
<u></u>	3 WASHER, FLAT	D-1	I - 1	10	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	NSN/NNO: 5330-20-A0G-2164								
	Rondelle, Plate								
	Your offer/Votre offre:								
	Part number offered/No de pièce								
	offert:								
	NSCM offered/COF								
	offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 95557								
	Part No N° de la partie:								
	869001-0500								
4	4 HEAD CAP, SOCKET	D-1	I - 1	10	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	NSN/NNO: 4730-20-A0G-2163								
	Tête de douille								
	Your offer/Votre offre:								
	Part number offered/No de pièce								
	offert:								
	NSCM offered/COF								
	offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 95557								
	Part No N° de la partie:								
	865007-2532								

				=	-				Ī
<u>+</u>		Dest. Code	Code	Š	-	Unit Price/ FOE	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	o division	100
Article	Description	Dest.	Fact.	Q g	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
5	STEM	D-1	I - 1	10	Each	\$	XXXXXXXXX		
	NSN/NNO: 4820-20-A0G-2161			,	•				
	Tige								-
	Your offer/Votre offre:								
	Part number offered/No de pièce				•				
	offert:								
	NSCM offered/COF								
	offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 95557								
	Part No N° de la partie:								
	301511-0111								
9	DISC, VALVE	D-1	I-1	10	Each	•	XXXXXXXXXX	See Herein	
	NSN/NNO: 4820-20-A0G-2160								
	Disque,			•	,				
	vanne/soupage/clapet/Robinet								
	Your offer/Votre offre:								
	Part number offered/No de pièce								
	offert:								
	NSCM offered/COF								
	offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 95557								
	Part No N° de la partie:								
	301501-0112								
7	CAP, VALVE	D-1	I - 1	10	Each		XXXXXXXXXX	See Herein	
	NSN/NNO: 4820-20-A0G-2159								
	Chapeau,								
	vanne/soupage/Clapet/Robinet								
	Your offer/Votre offre:								
	Part number offered/No de pièce								
	offert:								
	NSCM offered/COF				•				
	offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 95557								
	Part No N° de la partie:								
	301509-0115								

						Drice	Unit Drice/Driv unitaire		
Item Article	Description	Code Dest.	Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	FOI FILE FOR FOIR FOIR FOIR FOIR FOIR FOIR FOIR	FOB/FAM Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
∞	SCREW, MACHINE, ROUND HEAD, SLOTTE	D-1	I - 1	10	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
				•	•				
	NSN/NNO: 5305-20-A0G-2157								
	Vis, Machine, Tête ronde, rainuré								
	Your offer/Votre offre:								
	Part number offered/No de pièce								
	offert:								
	NSCM offered/COF								
	offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 95557								
	Part No N° de la partie:								
	865622-0508								
6	WASHER, LOCK	D-1	I - 1	10	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	NSN/NNO: 5310-20-A0G-2155								
	Rondelle de blocage								
	Your offer/Votre offre:								
	Part number offered/No de pièce								
	offert:								
	NSCM offered/COF								
	offert:								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 95557								
	Part No N° de la partie: 869010-0500								
10	WASHER, FLAT	D-1	I - 1	10	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	NSN/NNO: 5310-20-A0G-2154								
	Rondelle, Plate								
	Your offer/Votre offre:								
	Part number offered/No de pièce								
	offert:								
	NSCM offered/COF								
	offert:			•	,				
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 95557								
	ייסע וויסיים וויסיים	_						_	_

G	
and	
Works	_
Public	Canada
Ī	Ī
*	F

ltem		Dest. Code	Inv. Code	Qty	U. of I.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Reg.	Del. Offere
rticle	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
10	0001-100098					_		<u></u>

W8482-132906/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs597W8482-132906

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demande de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations pour le Code de conduite Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
- 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du guide des CCUA
- 12. Préparation de la livraison
- 13. Marquage détaillé de l'emballage
- 14. Durée de conservation
- 15. État du matériel MDN
- 16. Instructions d'expédition destination et calendrier de livraison

W8482-132906/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906

File No. - N° du dossier hs597W8482-132906

ANNEXES

Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

W8482-132906/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs597W8482-132906

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Les travaux sont décrits dans la section intitulée « Détails de l'article ».

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **quinze** (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W8482-132906/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs597W8482-132906

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 05.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer : Les soumissions seront valables pendant au moins **soixante (60) jours** compter de la date de clôture de la demande de soumissions

Insérer : Les soumissions seront valables pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de la date de clôture de la demande de soumissions

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demande de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept** (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906 hs597W8482-132906

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs597W8482-132906 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132906

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée)

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- A) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- B) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

1. Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-132906/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs597

File No. - N° du dossier

W8482-132906 hs597W8482-132906

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
- e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et de la performance ne seront pas pris en considération si :
- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

2. Échantillons

2.1 Produits de remplacement et remplacement du numéro de pièce du fabricant d'origine de l'équipement - Échantillons

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement ou un remplacement du numéro de pièce, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans **quatorze** (14) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs597W8482-132906 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132906

stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de

Section II: Soumission financière

l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

1. Prix

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les prix devraient figurer seulement dans la section intitulée « Détails de l'article ».

Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.

2. Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. Les soumissionnaires peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission, après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

3. Clauses du guide des CCUA

3.1 Fluctuation du taux de change

- 1. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions doivent être en monnaie canadienne.
- 2. Les soumissionnaires peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur soumission.
- 3. Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise, à la taxe sur les produits et services ou à la taxe de vente harmonisée, s´il y a lieu, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en en monnaie étrangère.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132906

hs597W8482-132906

La valeur de change du montant en monnaie étrangère de la soumission ou du prix négocié doit être indiquée avant l'attribution du contrat. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.

- 5. Toutes les soumissions sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions, ou toute autre date indiquée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (L'autorité contractante remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)
- 6. Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les soumissionnaires ne seront pas acceptés.
- S'il y a deux (2) soumissions identiques, et à condition que la soumission retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée au soumissionnaire qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, le soumissionnaire qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.
- Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C, C3020C, C3025C, ou C3030C.

Section III: Attestations et renseignements supplémentaires

1. **Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

2.1 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 30 décembre 2012, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans la section intitulée « Détails de l'article ».

2.2 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906

File No. - N° du dossier hs597W8482-132906 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Renseignements généraux
Nom:
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:
Suivi de la livraison
Suivi de la livraison
Suivi de la livraison Nom :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

hs597W8482-132906

Buyer ID - Id de l'acheteur hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1. Procédures d'évaluation

a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Numéro de pièce et COF/CAGE Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le numéro de COF/CAGE offert.

1.1.2 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Produits de remplacement Les soumissionnaires qui proposent un produit de remplacement doivent répondre aux critères suivants :

Pour que l'on tienne compte de leur soumission pour l'évaluation d'un produit de remplacement, les soumissionnaires doivent fournir toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, de cette DDP) et démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction, qualité et le rendement de ces produits de remplacement.

1.1.3 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement.

Les soumissionnaires qui proposent un remplacement du numéro de pièce doivent répondre aux critères suivants :

Afin d'être pris en considération pour l'acceptation d'un remplacement de numéro de pièce (annulé ou périmé), les soumissionnaires doivent fournir:

- a. la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du fabricant d'origine de l'équipement (FOE) fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiée et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiée; ou
- b. toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, de cette DDP) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs597W8482-132906

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères d'évaluation financières obligatoires

Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus.

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le plus bas prix par numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs597W8482-132906 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132906

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

- 1. Attestations pour le Code de conduite Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
- 1.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, à la date de clôture de l'invitation à soumissionner:
- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire:
- b) un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.

À titre informatif une copie du formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire peut être trouvé à:

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

W8482-132906

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client

hs597W8482-132906

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF)et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs597W8482-132906

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles qui sont indiqués dans la section intitulée « Détails de l'article ».

2.1 Changements techniques, produits de remplacement et solutions de rechange

Tous les changements techniques, les produits de remplacement et les solutions de rechange que propose l'entrepreneur doivent être évalués aux fins d'approbation par l'autorité technique. Tous les produits de remplacement et les solutions de rechange doivent être équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents ne seront acceptables qu'une fois approuvés par l'autorité technique comme équivalents. Une modification au contrat ou le formulaire complété de modification ou modèle ou écart autorité sera émis.

Si l'autorité technique n'accepte pas le produit de remplacement ou la solution de rechange et que l'entrepreneur ne peut respecter les exigences techniques, le Canada peut résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales stipulées dans le contrat.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

W8482-132906/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132906

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs597W8482-132906

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Chantal Bourassa

Agent d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

DTPLEP - Division « HS »

Phase III, Place du Portage, 7B1

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: 819-956-6763 Télécopie: 819-956-5227

Courriel: chantal.bourassa@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Autorité pour les achats

L'autorité pour les achats pour le contrat est :

Nom : sera inséré par TPSGC			
DLP :			
Quartier général de la Défense nationale			
Édifice Major-général George R. Pearkes			
101, promenade Colonel By			
Ottawa (Ontario) K1A OK2			
Téléphone :			
Télécopieur :			
Courriel:			

L'autorité des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec l'autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentants de l'entrepreneur

Renseignements généraux				
Nom : sera inséré par TPSGC				
No de téléphone :				
No de télécopieur :				

W8482-132906/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs597

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132906

hs597W8482-132906

Courriel:
Suivi de la livraison
Nom : sera inséré par TPSGC
No de téléphone :
No de télécopieur :
Courriel:

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

6.2 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

6.3 Taux de change/paiement sur livraison

- 1. Le prix en monnaie canadienne comprend le montant en monnaie étrangère pour les biens, les services ou les deux provenant de l'extérieur du Canada, tel que précisé dans la formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change.
- 2. Le prix doit faire l'objet d'un rajustement fondé sur le taux de change en vigueur et appliqué par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la date d'importation, mais seulement pour le montant en monnaie étrangère indiqué sur le formulaire ci-dessus.
- 3. Aucun rajustement de prix résultant directement de l'application des dispositions de la présente clause ne sera effectué si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de plus ou moins 2 p. 100 du(des) taux de change mentionné(s) ci-dessus, ou équivalent à plus ou moins 100 \$ du montant total cumulatif demandé en guise de rajustement du taux de change en vertu du contrat.
- 4. Sur chaque facture ou réclamation de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, le facteur de rajustement du taux de change (à la hausse, à la

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hs597W8482-132906

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs597

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132906

baisse ou stable). En outre, il devra joindre à la facture une copie du formulaire B3-3, Douanes Canada - Formule de codage, de l'ASFC, pour les biens, les services ou les deux importés.

5. Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause.

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A 0K2

À l'attention de : sera inséré par TPSGC

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur W8482-132906/A hs597 Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132906 hs597W8482-132906

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2012-07-16) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du <u>sera inséré par TPSGC</u>, telle que modifiée <u>sera inséré par TPSGC</u>.

11. Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2008-12-12
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management	2010-08-16
	de la qualité - Exigences (CAQ C)	
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

12. Préparation de la livraison

12.1 L'entrepreneur doit préparer les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 à raison d'une (1) unité par paquet.

12.2 L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles 3, 9 et 10 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes :

D-LM-008-026/SF-001, Garnitures prédécoupées ou des joints d'étanchéité (caoutchouc naturel ou synthétique, liège, amiante ou cuir);

13. Marquage détaillé de l'emballage

- 1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles 3, 9 et 10
- a) le numéro de spécification;

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hs597

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132906

hs597W8482-132906

- b) le numéro de dessin;
- c) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
- d) la date de fabrication;
- e) la date d'expiration de la durée utile.
- 2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

14. Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 3, 9 et 10 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

15. Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison

- 1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.
- 2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.
- a) 7H1 Dépôt d'approvisionnement des FC Halifax Halifax (Nouvelle-Écosse) Téléphone : 902-427-1441